



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Rapport détaillé sur les frais d'accueil
Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Les dépenses engagées par les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires sont divulguées tous les trimestres et diffusées dans les trois mois suivant la fin de chaque trimestre. Le *Rapport de dépenses des députés* pour l'exercice 2014-2015 présente les dépenses des députés traitées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Ces dépenses sont assujetties aux politiques du Bureau de régie interne en vigueur lorsqu'elles sont engagées. Les politiques actuelles sont décrites dans le *Manuel des allocations et des services aux députés*, disponible sur le site Web du Parlement du Canada.

Le *Rapport de dépenses des députés* présente les différentes dépenses par budget et par catégorie de dépenses.

Chaque budget est présenté dans une **colonne** distincte, expliquée ci-dessous :

- **Budgets du député** : Cette colonne présente deux budgets auxquels les députés peuvent imputer des dépenses.
 - **Budget de bureau du député** : Les députés disposent d'un budget de bureau annuel avec lequel ils peuvent payer les salaires des employés, les contrats de services, les frais d'accueil, la publicité, les autres services d'impression, les baux des bureaux de circonscription, les frais de fonctionnement de bureau, les frais de transport (si aucun point de déplacement n'est utilisé) et les autres dépenses liées aux déplacements. Consultez les Limites financières par circonscription.
 - **Compte de frais de déplacement officiel** : Les députés disposent d'une allocation annuelle avec laquelle ils peuvent payer les indemnités journalières et les frais d'hébergement qu'ils engagent personnellement lorsqu'ils sont en déplacement officiel. Les députés peuvent également se servir de cette allocation pour payer les dépenses liées à une résidence secondaire déclarée.
- **Ressources fournies par la Chambre** : Cette colonne présente les coûts engagés par l'Administration de la Chambre afin d'appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires ainsi que les coûts liés aux points de déplacement.
- **Points de déplacement** : Cette colonne présente les points de déplacement utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés dans le cadre de l'exécution des fonctions parlementaires des députés. Les députés se voient allouer des points de déplacement au début de chaque exercice, où que se trouve leur circonscription au Canada. Un point de déplacement équivaut à un aller-retour et un déplacement s'entend d'un déplacement par tout moyen de transport, vers une destination pour un but distinct.
 - **Régulier** : Le nombre de points utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés pour se déplacer entre la circonscription et Ottawa.
 - **Spécial** : Le nombre de points utilisés par les députés et leurs voyageurs autorisés pour les déplacements au Canada, autres que les déplacements entre la circonscription du député et Ottawa.
 - **É.-U.** : Le nombre de points utilisés par les députés pour les déplacements à Washington D.C. ou à la ville de New York.

Le *Rapport détaillé sur les points de déplacement* fournit des renseignements sur les déplacements effectués par les députés et leurs voyageurs autorisés pour lesquels des points de déplacement ont été utilisés :

- déplacements spéciaux et aux É.-U. traités entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015;
- déplacements réguliers traités entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 mars 2015.

Les dépenses des députés sont réparties en huit catégories, expliquées ci-dessous :

- 1 **Salaires des employés** : Cette catégorie de dépenses comprend le salaire des employés des députés.
- 2 **Contrats de services** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de services professionnels, techniques, administratifs ou spécialisés offerts aux députés.
- 3 **Déplacements** : Cette catégorie de dépenses comprend les frais de déplacement des députés et de leurs voyageurs autorisés et est sous-divisée comme suit :

- **Député** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport des députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Voyageur désigné** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport engagés par les voyageurs désignés des députés qui, dans certaines situations précises, peuvent se voir rembourser des frais d'indemnités journalières et d'hébergement lorsqu'ils représentent le député à un évènement. Un voyageur désigné est une personne désignée par le député, autre qu'un employé ou un député. Pour obtenir la liste de tous les voyageurs désignés actuels, consulter le Registre public des voyageurs désignés.
 - **Personnes à charge** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport engagés par les personnes à charge des députés qui, dans certaines situations précises, peuvent se voir rembourser des frais d'indemnités journalières et d'hébergement lorsqu'elles représentent le député à un évènement. Les personnes à charge comprennent les enfants de députés dans l'une des situations suivantes :
 - âgés de moins de 21 ans;
 - âgés entre 21 et 25 ans et qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement reconnu;
 - sans égard à leur âge, qui dépendent entièrement du député en raison d'une incapacité physique ou mentale.
 - **Employés** : Cette sous-catégorie comprend les frais de transport, d'hébergement et d'indemnités journalières engagés par les employés admissibles des députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre des fonctions parlementaires du député.
 - **Frais d'hébergement du député** : Cette sous-catégorie comprend les frais d'hébergement engagés par les députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Indemnités journalières du député** : Cette sous-catégorie comprend les frais d'indemnités journalières engagés par les députés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.
 - **Frais liés à une résidence secondaire du député** : Cette sous-catégorie comprend le coût de la location et des services publics de base pour la résidence secondaire louée par le député dans la région de la capitale nationale ou le taux de logement pour chaque jour où la résidence secondaire n'est pas louée et où le député peut s'en servir s'il possède la résidence.
- 4 **Accueil** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de la nourriture, des boissons, du service de traiteur, des locations d'équipement et/ou du divertissement pour des réunions, des évènements non partisans et pour toutes autres fonctions organisées par les députés, ainsi que le coût des billets pour des repas lors d'activités communautaires ou des évènements auxquels les députés ont participé.
- Le Rapport détaillé sur les frais d'accueil* fournit des renseignements sur les frais d'accueil des députés traités entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 mars 2015.
- 5 **Cadeaux** : Cette catégorie de dépenses comprend ce qui suit :
- le coût de cadeaux offerts à titre protocolaire afin de souligner la valeur et l'importance d'une personne, d'un évènement ou d'une organisation de la circonscription du député;
 - le coût de cadeaux offerts à un dirigeant municipal ou à un dignitaire, ainsi que les petits objets souvenirs offerts dans le cadre de l'exercice des fonctions parlementaires du député.
- 6 **Publicité** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût du matériel imprimé et d'autres média utilisés afin de communiquer le nom du député et ses coordonnées, l'aide et les services offerts, d'annoncer la tenue de réunions, d'envoyer des messages de félicitations, des vœux, des opinions partisans ou des énoncés en faveur d'une cause aux électeurs du député.
- 7 **Impression** : Cette catégorie de dépenses comprend le coût de services d'impression et de photocopie, et est sous-divisée comme suit :
- **Envois collectifs** : Cette sous-catégorie comprend le coût de production de documents imprimés que les députés envoient dans les foyers de leur circonscription afin d'informer leurs électeurs des activités et des dossiers parlementaires.

- **Dix-pour-cent** : Cette sous-catégorie comprend le coût de production de documents de communication imprimés ou photocopiés et reproduits en nombre ne dépassant pas 10 % du nombre total de foyers de la circonscription du député.
- **Autres frais liés à l'impression** : Cette sous-catégorie comprend le coût de tous les autres services d'impression.

8 **Bureaux** : Cette catégorie de dépenses est sous-divisée comme suit :

- **Baux, assurances et services publics pour les bureaux de circonscription** : Cette sous-catégorie comprend le coût des baux de bureau, de l'assurance-responsabilité, ainsi que des services publics (p. ex., l'électricité et le gaz) pour les bureaux de circonscription des députés.
- **Achats de mobilier, d'ameublement et d'équipement** : Cette sous-catégorie comprend le coût des meubles et de l'équipement de bureau achetés par les députés pour leurs bureaux de circonscription.
- **Location d'équipement** : Cette sous-catégorie comprend le coût des contrats de location d'équipement, tel que les photocopieurs.
- **Achats d'équipement informatique et de télécommunications** : Cette sous-catégorie comprend le coût d'ordinateurs, d'ordinateurs portables, de tablettes, d'imprimantes et d'autre matériel connexe ainsi que des téléphones intelligents et autres appareils connexes.
- **Services de télécommunications** : Cette sous-catégorie comprend le coût d'un forfait de communication vocale et de transmission de données pour divers appareils sans fil.
- **Réparations et entretien** : Cette sous-catégorie comprend les coûts de réparation et d'entretien des bureaux et des biens des députés, tels que l'entretien d'équipement et les rénovations des bureaux.
- **Services postaux et de messagerie** : Cette sous-catégorie comprend les frais postaux et de messagerie.
- **Matériel et fournitures** : Cette sous-catégorie comprend notamment les coûts des matériaux, du papier et des fournitures de bureaux.
- **Formation** : Cette sous-catégorie comprend le coût de la formation suivie par les députés, leur conjoint ainsi que leurs employés, sous réserve de certaines conditions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le *Rapport de dépenses des députés*, veuillez consulter la Foire aux questions. Les questions concernant ce rapport devraient être envoyées aux porte-parole du Bureau de régie interne ou au député en question.

Rapport détaillé sur les frais d'accueil

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Député	Statut	Circonscription	Taille de la circonscription	Nombre d'électeurs
Lake, L'hon. Mike	Actif	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	175 km ²	86 529

Rapport détaillé sur les frais d'accueil							
Date de l'événement	Type d'événement	But de l'événement	Emplacement	Invités	N° de demande	Fournisseur	Total
2014-04-01	Organiser une réunion	Discuter des travaux de la Chambre, du caucus et des comités	Ottawa	0	M0043694	Metro	2,59\$
						Shoppers Drug Mart	2,79\$
					M0044691	Metro	2,59\$
					M0046073	Food Services	2,00\$
					M0047780	Shoppers	2,79\$
						Shoppers	6,33\$
						Shoppers	3,99\$
					M0052026	Shoppers Drug Mart	15,01\$
					M0053829	Shoppers Drug Mart	4,78\$
					M0055750	Shoppers	7,49\$
					M0055815	STAPLES ADVANTAGE	58,11\$
						STAPLES ADVANTAGE	74,82\$
STAPLES ADVANTAGE	16,71\$						
Total partiel							200,00\$
2014-04-01	Organiser une réception ou un événement portes ouvertes	Rencontrer des électeurs	Edmonton	0	M0044135	Tim Hortons	19,18\$
					M0047780	Tim Horton's	14,08\$
					M0048362	Tim Horton's	11,69\$
					M0055750	Tim Horton's	15,38\$
					M0055815	STAPLES ADVANTAGE	111,65\$
Total partiel							171,98\$
2014-07-23	Organiser une réunion	Discuter des enjeux de la circonscription avec des intervenants	Calgary	3	M0040352	Notable - The Restaurant	104,48\$
Total partiel							104,48\$
2014-08-06	Organiser une assemblée publique ou un événement communautaire	Célébrer un événement important	Edmonton	15	M0042551	Tim Hortons	16,57\$
Total partiel							16,57\$
2014-09-12	Participer à une activité ou un événement communautaire	Rencontrer des électeurs	Leduc	1	M0043694	Leduc Chamber of Commerce	33,33\$
Total partiel							33,33\$
2014-10-02	Organiser une réunion	Discuter des enjeux de la circonscription avec des intervenants	Ottawa	25	M0044691	Subway	7,74\$
						Tim Hortons	29,38\$
					M0045730	Subway	139,50\$
Total partiel							176,62\$

Rapport détaillé sur les frais d'accueil

Date de l'événement	Type d'événement	But de l'événement	Emplacement	Invités	N° de demande	Fournisseur	Total
2014-10-30	Organiser une réunion	Discuter des enjeux de la circonscription avec des intervenants	Ottawa	2	M0046681	Raw Sugar Cafe	20,79\$
Total partiel							20,79\$
2014-12-10	Organiser un événement pour les employés	Célébrer un événement important	Ottawa	10	M0049062	Gabriel's Pizza	47,47\$
						Sushi Go	133,15\$
Total partiel							180,62\$
2014-12-18	Organiser une réception ou un événement portes ouvertes	Rencontrer des électeurs	Edmonton	250	M0050964	Millwoods Assembly	200,00\$
						Costco	306,60\$
						MAC'S	17,57\$
						Canadian Tire	54,81\$
						Walmart	22,86\$
						Dollar Tree	5,00\$
						Dollar Tree	13,75\$
						Walmart	71,33\$
						Walmart	93,62\$
						M&M Meat Shops	95,94\$
					M0050986	Dollar Tree	11,25\$
						Safeway	443,94\$
						Dollar Tree	8,75\$
					M0050996	Domino's	149,28\$
						Italian Centre Shop Ltd.	1 916,54\$
					M0051001	Domino's	149,28\$
Total partiel							3 560,52\$
2014-12-20	Organiser une réunion	Discuter des enjeux de la circonscription avec des intervenants	Ottawa	9	M0048376	Bier Markt	144,56\$
Total partiel							144,56\$
2015-02-05	Organiser une réunion	Discuter des enjeux de la circonscription avec des intervenants	Ottawa	10	M0053374	Starbucks	29,58\$
Total partiel							29,58\$
2015-02-21	Participer à un gala, une réception ou une cérémonie	Célébrer un événement important	Edmonton	1	M0054090	Leduc Regional Chamber of Commerce	119,05\$
Total partiel							119,05\$
Total							4 758,10\$

STATUT : Actif - En poste pendant tout l'exercice; DEC - Décédé; NR - Non réélu; NE - Nouvellement élu; NCR - Non candidat à la réélection; DEM - Démissionnaire; NEP - Nouvellement élu lors d'une élection partielle